

L'euro – une opportunité pour la criminalité économique

En général, l'introduction de l'euro est considérée comme une chance pour l'économie européenne. La même chance, cependant, s'offre aussi à la criminalité en col blanc. Ces dangers n'ont pas encore été l'objet de discussions. L'expérience de la réunification allemande et les transactions avec le «Transferrubel» sont à l'origine d'un workshop sur le thème de «La criminalité et les facteurs criminogènes lors de l'introduction de l'euro», organisé par le Bundeskriminalamt (BKA) dans le cadre d'un programme sur l'analyse stratégique de la criminalité. Ces débats d'experts ont aussi montré les conséquences pour la place économique suisse.

Chaque stade de la conversion des monnaies nationales des Etats de l'Union monétaire en euro est lié à des opportunités pour des activités criminelles. A ce niveau, il faut distinguer la forme de délit direct de la forme indirecte. La première vise directement l'euro comme opportunité délictueuse, alors que la deuxième ne fait qu'exploiter les circonstances qui accompagnent le passage à l'euro. Il suffit de penser aux craintes relatives à l'euro suscitées par les acteurs du marché financier gris cherchant ainsi à s'introduire dans le placement frauduleux des capitaux. En Allemagne, après deux réformes monétaires et la conversion du mark de l'est, ces craintes sont faciles à attiser. La campagne d'information visant à faire passer le message que le passage à l'euro n'est pas une réforme monétaire mais une conversion monétaire seulement n'a pas encore atteint toutes les couches de la population. En outre, la marque «euro» n'est pas protégée. Maintenant déjà, des médailles sont vendues sous le nom d'euro, faisant croire aux consommateurs qu'ils peuvent déjà avoir accès à l'euro à un cours préférentiel. Le calendrier de

l'introduction de l'euro permet d'esquisser les facteurs criminogènes.

Fixation anticipée des taux de change

L'euro sera mis en circulation comme monnaie scripturale dès le 1^{er} janvier 1999. Les monnaies nationales de l'Union monétaire ne pourront donc être converties que par le biais de l'euro en tant que monnaie-pivot. De plus, les taux de change seront fixés jusqu'à cinq chiffres après la virgule. Cette procédure n'a rien de commun avec celle des transactions avec le «Transferrubel». D'une part, l'euro devient une monnaie réelle avec les incidences correspondantes sur les marchés, de l'autre, la fixation précoce du taux de change par rapport au prix du marché empêche les opérations d'initiés et les activités de transfert entre différents taux de change de la même monnaie. Parallèlement, les manipulations boursières intentionnelles à court terme d'une ou plusieurs monnaies nationales de l'Union monétaire peuvent être évitées. Dès lors, selon les informations actuelles, on ne s'attend pas à des facteurs

criminogènes directs résultant de la fixation des taux de change.

Des opportunités de délits indirects se présenteront sans doute pendant la phase scripturale de l'euro, par exemple au moment de la conversion des bilans des entreprises ou à l'occasion d'autres opérations d'économie d'entreprise qui nécessiteront le passage à l'euro. N'oublions pas que, contrairement à la Suisse où l'on introduit une monnaie supplémentaire, on assiste à une standardisation du moyen de paiement légal dans les onze Etats membres de l'Union monétaire. En trois ans et demi, il faudra donc convertir en euro tous les systèmes électroniques et comptables, tous les contrats de travail et de livraison, les polices d'assurance, les factures et les formulaires du secteur privé et de l'administration. De plus, l'adaptation informatique coïncide avec la problématique de l'an 2000. Aujourd'hui déjà, on sait que les manques d'effectifs pourront être exploités pour des activités délictueuses. D'anciennes formes de la criminalité informatique, telles que l'arrondissement au chiffre inférieur et la transaction de ces sommes minuscules sur un compte bancaire privé, referont leur apparition.

En même temps commence la phase de monnayage des pièces-euro et l'impression des billets-euro. Jusqu'à la date fixée, 35 milliards de billets avec 7 valeurs faciales différentes seront imprimés de manière décentralisée. Ceci exige un contrôle de qualité rigoureux afin de garantir l'acceptation, car on assistera en même temps à l'apparition de fausse monnaie. On attend les premières falsifications des billets-euro peu après la date fixée pour l'introduction des pièces et billets-euro, c'est-à-dire le 1^{er} janvier 2002.

Cependant, la falsification des monnaies nationales des pays de l'Union monétaire sera, à court terme, plus lucrative. Selon de premières informations, des quantités supplémentaires de

monnaies nationales falsifiées seront disponibles pour la période de double circulation. Les pièces-euro sont à considérer de manière plus différenciée. Huit pièces au total seront mises en circulation. Ces pièces présenteront une valeur unique sur le côté face, mais onze motifs nationaux différents sur le côté pile. Ainsi par exemple, la version allemande de la pièce de 2 euros pourrait montrer la porte de Brandebourg, l'italienne le Colisée et la pièce française la Tour Eiffel. Il y aura donc au total 88 pièces différentes en circulation. Les experts estiment que la falsification de ces pièces présentera peu d'attrait pour le négoce de gré à gré.

La falsification pour l'utilisation dans les distributeurs automatiques pourra sembler plus intéressante. Deux des pièces prévues, les pièces de 20 et 50 cent, ne se distinguent pas assez l'une de l'autre, un fait qui pourrait être exploité dans les distributeurs automatiques. On pourrait surtout munir la pièce de 20 cent d'un anneau supplémentaire, qui en ferait une pièce de 50 cent pour les distributeurs automatiques. Comme mesure d'urgence, le bord extérieur de la pièce de 20 cent a maintenant été entaillé. Dans ce même contexte, il faut aussi mentionner qu'il n'existe pas de registre standardisé pour les pièces destinées à prévenir la substitution d'une pièce nationale d'une valeur plus élevée à une pièce d'un autre pays semblable mais de valeur inférieure.

Phase de transition risquée

L'approvisionnement des commerces de détail et des banques en euro commencera au mois de décembre 2001, l'émission des billets-euro et des pièces-euro et en même temps le retrait des monnaies nationales de l'Union monétaire démarreront le 1^{er} janvier 2002. En janvier 2002, on compte avoir converti environ un tiers du total des réserves de monnaie de l'Union monétaire. Pendant ce temps, les réserves liquides d'une banque seront environ dix fois plus importantes que le besoin normal. En outre, le personnel des guichets sera irrémédiablement surchargé de travail. La même chose vaut pour le commerce de détail, où les clients entrent avec les monnaies nationales et sortent avec la marchandise et la mon-

naie de change en euro. La gestion de deux encaisses ou de deux caisses l'une après l'autre est économiquement impensable. Il est donc question d'installer de véritables Euro-Service-Centers – c'est-à-dire des bureaux de change – à l'entrée. La question de savoir si de tels bureaux de change seront soumis à certaines obligations de diligence, par exemple en ce qui concerne le blanchiment d'argent, reste ouverte.

Le véritable problème se posera toutefois pour les sociétés de transport de valeurs qui devront fournir l'euro aux banques et aux commerces de détail, disposer des monnaies nationales et en même temps assurer la fonction de caisse principale extérieure pour les détaillants (le règlement des entrées). En Allemagne par exemple, on estime la fourniture de pièces-euro à environ 80 000 tonnes pendant la période de double circulation. Les pièces retirées des monnaies nationales devront être entreposées dans des dépôts auxiliaires, car la capacité des dépôts ne suffit pas pour deux monnaies. D'où un risque accru de vols et d'agressions dans les onze pays de l'Union monétaire pendant la période de double circulation. Cette période offre aussi le cadre idéal pour le blanchiment d'argent et la mise en circulation de fausse monnaie.

La moitié de l'an 2002 marquera la fin des monnaies nationales

Le 30 juin 2002 sera le dernier jour de validité possible des monnaies nationales. D'ici là, tous les bilans d'entreprises, les programmes de logiciels, les contrats, les distributeurs automatiques et les affichages de prix dans les onze pays de l'Union monétaire devront être convertis. Le prix de cette conversion est estimé à environ 90 milliards de marks, lesquels seront amortis en 7 ans, car il n'y aura plus de coûts de change et il ne faudra plus garantir les taux de change.

D'ici le 30 juin 2002, il s'agira également de convertir tous les capitaux provenant de l'économie souterraine ou d'activités criminelles ainsi que des personnes à l'étranger où cette monnaie est utilisée comme monnaie parallèle (p. ex. le mark allemand dans les états

balkaniques). En Allemagne seulement, les activités du marché noir sont estimées à environ 12 % du produit national brut officiel. Cela peut créer un problème si l'on pense que l'économie souterraine se base surtout sur l'argent liquide.

Pendant la période de double circulation, d'importantes sommes d'argent liquide seront aussi soumises à l'obligation de diligence de la directive de l'UE relative au blanchiment d'argent. L'obligation d'identifier et l'établissement d'une trace écrite sont à mettre au premier plan. Pourtant, c'est justement cette trace écrite que les détenteurs de telles sommes d'argent liquide cherchent à éviter.

Face à une fuite de capitaux?

L'analyse stratégique de la criminalité comme toile de fond permet de conclure à une véritable fuite des capitaux en monnaie nationale liquide vers des monnaies tierces (p. ex. de pays ne participant pas à l'Union monétaire ou en dehors de l'UE). On assistera principalement, en raison de la proximité géographique, à une fuite d'argent liquide vers le franc suisse. Les problèmes qui en résulteront pour la lutte contre le blanchiment d'argent sont évidents: une surcharge quantitative du marché financier suisse causée par un afflux de capitaux provenant des onze pays de l'Union monétaire ainsi que de l'étranger, une surcharge qualitative causée par le tri à faire entre monnaie légale, monnaie provenant de l'évasion fiscale et monnaie provenant d'activités criminelles.

La Suisse ne disposant pas d'un Euro- Starter-Kits au début de la période de double circulation, il pourrait en résulter aussi un problème macro-économique. Les monnaies nationales affluantes seront dès lors converties surtout en francs suisses ou transférées en crédit à vue, ce qui aura sûrement des conséquences pour le taux de change du franc suisse. Ce qui pourrait ensuite déclencher de graves problèmes pour les exportations et le tourisme suisse.

La stabilité et la confiance des pays de l'Union monétaire dans l'euro et l'assistance dans la prévention des fuites de capitaux intéressent dès lors aussi la Suisse.